

## PROCES VERBAL

### CONSEIL MUNICIPAL Séance du 15 Décembre 2022

L'an deux mil vingt deux

Le quinze du mois de Décembre à 20 Heures

Le Conseil Municipal de la commune de SAUVETERRE DE ROUERGUE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur MOUYSSSET René, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal 09/12/2022

**Présents** : ROBERT BARRES M

Mrs MOUYSSSET R - CHINCHOLLE F- DURAISIN C- MURATET J- CALMETTES A- CHAUCHARD C - COUDERC P - SANTOS A- MOUYSSSET JL

**Absents avec procuration** : - Mme SADAKA L- COUDERC JF – VIGUIER T

**Absent** : -BARCELO L-

**Secrétaire** : COUDERC Philippe

**QUORUM : 8**

#### **ORDRE DU JOUR**

- Délibération Adoption du référentiel M57 (comptabilité)
  - Délibération Choix de l'entreprise Aménagement Sécurisation Traverse de Jouels
  - Délibération plan de financement rénovation du logement Pharmacie
  - Délibérations Mise en service de la coupure de l'éclairage Public
  - Délibération reprise de la Mam et conditions
  - Délibération Marché achat de carburant Station-Service
  - DM Commune
- Questions diverses

#### **\*DELIBERATION 1 : Approuvé à l'unanimité**

**Objet de la délibération : Adoption du référentiel M57**

Vu le Code général des collectivités territoriales

Vu l'article 106 III de la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République

Vu le décret n° 2015-1899 du 30 décembre 2015 portant application du III de l'article 106 de la loi du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République

Vu l'avis favorable du comptable public du 23 novembre 2022

#### **Décision :**

Le conseil municipal autorise le changement du référentiel comptable pour la commune de SAUVETERRE DE ROUERGUE

Ce changement prendra effet au début de l'exercice budgétaire 2022

Le changement de référentiel s'applique au

- **budget principal** et les budgets annexes

#### **\*DELIBERATION 2 : Approuvé à l'unanimité**

**Objet de la délibération : ATTRIBUTION DU MARCHE – Aménagement Sécurisation de la Traverse de Jouels**

Monsieur le Maire rappelle la délibération en date du 05 octobre 2022 pour lancer la consultation des entreprises pour l'aménagement de sécurisation de la Traverse de Jouels, et qui l'autorise à approuver le marché qui s'en suivra,

Vu le codes des marchés publics,

Vu le procès-verbal de la commission « appel d'offre » du 01 décembre 2022

Après avoir pris connaissance de l'attribution suivante du marché de l'aménagement de sécurisation de la Traverse de Jouels



**\*DELIBERATION 5 : Approuvé à l'unanimité**

**Objet de la délibération : REPRISE PAR LA COMMUNE DE LA MAM DE SAUVETERRE**

Mr le Maire explique que par délibération du 09 juin 2022, le conseil communautaire a adopté la restitution de la MAM de Sauveterre à la commune et également la répartition du remboursement de l'emprunt inhérent à la réalisation de cet équipement.

Aussi, il y a lieu de réaliser la fin de la mise à disposition et donc la reprise de la MAM à compter du 1er janvier 2023. Mise à disposition qui avait été actée et signée par convention du 14 novembre 2019 entre PSC et la Mairie de Sauveterre.

La commune a demandé à ce que la durée du remboursement de l'emprunt soit allongée afin de permettre une meilleure répartition des charges communales.

Ainsi il est proposé d'échelonner le montant du remboursement de l'emprunt comme suit :

**RAPPEL DES MODALITES DE CALCUL DE LA CHARGE REVENANT A LA COMMUNE DE SAUVETERRE (adopté par délibération du 09 juin 2022)**

**BILAN Travaux MAM SAUVETERRE**

DEPENSES			RECETTES	
comptes	TTC	HT		
2031	25 064.07 €	20 886.73 €	CD12	66 343.00 €
21318	274 337.36 €	228 614.47 €	DETR	30 000.00 €
2188	719.47 €	599.56 €	Fond concours PSC	40 000.00 €
<b>TOTAL</b>	<b>300 120.90 €</b>	<b>250 100.75 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>136 343.00 €</b>
<b>SOLDE – Reste à Charge</b>			<b>113 757.75 €</b>	

**Répartition de l'emprunt souscrit par PSC en 2021 :**

- Organisme prêteur : CRCA contrat 00003031585 du 10/11/2021 ;
- Taux fixe : 0.58% ;
- Durée : 15 ans (fin en novembre 2036) ;
- Financement de : MAM de Sauveterre - Espace enfance jeunesse de Ceignac - Espace Public Mutualisé à Baraqueville (Solde).

Opération	Montant	%age	Annuité
SOLDE EPM	1 086 243.00 €	90.52%	75 629.45 €
MEJ CEIGNAC			
MAM SAUVETERRE	113 757.00 €	9.48%	7 920.31 €
<b>TOTAL</b>	<b>1 200 000.00 €</b>	<b>100.00%</b>	<b>83 549.76 €</b>

Calcul du montant total du remboursement au bout de 15 ans	7 920.31 € par an	Durée : 15 ans	<b>TOTAL</b> de remboursement au bout de 15 ans : 118 804.65 €
Calcul du montant total du remboursement pendant 20 ans	118 804.65 € de remboursement total	Divisé en 20 annuités	<b>5 940.23 €</b> de remboursement annuel

Le conseil municipal à l'unanimité des membres présents et représentés, décide de :

- Valider la fin de la mise à disposition et la reprise de l'équipement « MAM de Sauveterre » au 1er janvier 2023 ;
- Fixer le montant de l'annuité de remboursement de la charge d'emprunt sur une durée de 20 ans que devra verser la Commune de Sauveterre à PSC soit : 5 940.23 € annuel et qui seront appelés à la commune par la PSC à compter de l'exercice 2023 jusqu'à l'exercice 2042.
- Charger Monsieur le Maire de toutes les démarches administratives et comptables se rapportant à cette décision.

**\*DELIBERATION 6 : Approuvé à l'unanimité**

**Objet de la délibération : STATION SERVICE COMMUNALE : MARCHE A BONS DE COMMANDE.**

M. le Maire présente aux membres du Conseil municipal la réglementation en matière de marchés publics en précisant que la fourniture de carburants pour la station-service communale doit respecter la procédure d'un marché à bons de commande avec mise en concurrence permanente (art 71-IV du CMP). En effet le montant des achats de carburants est amené à dépasser le seuil d'obligation de passation d'un marché formalisé fixé actuellement à 215 000,00 €.

Il explique que lors de la survenance des besoins en carburants, tous les titulaires du marché à bons de commande sont remis en compétition sur la base des quantités de produits dont le besoin leur est communiqué.

Il rappelle pour information la capacité des cuves: gazole (25 m<sup>3</sup>), SP 95 (15 m<sup>3</sup>), SP 98 (10 m<sup>3</sup>).

A l'unanimité, le Conseil municipal donne pouvoir à M. le Maire pour lancer la procédure de consultation,

et signer les marchés avec les entreprises qui auront été retenues et tous documents s'y reportant.

**\*DELIBERATION 7 : Approuvé à l'unanimité**

**Objet de la délibération : Décision Modificative**

Désignation	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
<b>FONCTIONNEMENT</b>		
D 6232 : Fêtes et cérémonies	800.00 €	
<b>TOTAL D 011 : Charges à caractère général</b>	<b>800.00 €</b>	
D 65548 : Autres contributions		800.00 €
<b>TOTAL D 65 : Autres charges gestion courante</b>		<b>800.00 €</b>
<b>Total</b>	<b>800.00 €</b>	<b>800.00 €</b>

**QUESTIONS DIVERSES**

SIGNATURES :

LE MAIRE

Mouysset René

SECRETAIRE DE SEANCE

Philippe Couderc

